

ANNEXE 2 : GRILLE DES TARIFS ET CALENDRIER DE PAIEMENT**Tarifs**

Tarif ayants droit (hors RPI)	110€
Tarif élève en regroupement pédagogique intercommunal (RPI)	55 €
Tarif non ayants droit pour l'utilisation d'un service scolaire	220 €
Gratuité à partir du 3 ^{ème} enfant transporté *	
Duplicata	10 €
Majoration pour inscription hors délai (uniquement pour les ayant-droit)	20 €
Tarifs si arrivée en cours d'année (tarif en fonction de la date de la 1 ^{ère} utilisation des transports scolaires) :	
- Avant le 31/12	10/10 ^{ème} du tarif
- Du 01/01 au 31/03	7/10 ^{ème} du tarif
- Après le 01/04	3/10 ^{ème} du tarif
Tarif journée d'intégration ou laissez-passer	0 €
Elèves en situation de handicap	Selon les tarifs définis par les Conseils départementaux

**La gratuité s'applique à l'enfant dont le tarif est le moins élevé.*

Remboursement en cas de changement de situation de l'élève en cours d'année (cf. chapitre 2) :

Tout trimestre entamé est dû : les remboursements éventuels sont calculés sur la base des trimestres restants. Coût des trimestres :

- du début de l'année scolaire au 31/12 : 4/10^{ème} du tarif
- du 01/01 au 31/03 : 3/10^{ème} du tarif
- du 01/04 à la fin de l'année scolaire : 3/10^{ème} du tarif



Révision annuelle des tarifs

La grille tarifaire est adossée à l'indice des prix à la consommation sur les transports.